

LA VIE QUOTIDIENNE

TRANSPORTS

Contact	Bureau Vie Scolaire	02.97.37.20.68 (taper 1) ou	bvs@lapaix.org
Aller/Retour quotidien par BUS	Lieu de résidence	A qui s'adresser ?	
	Communauté de Communes du Pays de Lorient	CTRL Gare d'échanges - l'Orientis – LORIENT 02 97 21 28 29 - www.ctrl.fr	
	Autres Communes du Morbihan	Réseau TIM (Conseil Général du Morbihan) Service Clients -BP 400 56009 VANNES Cedex 0 810 10 40 56 - www.morbihan.fr	Site internet du Conseil général www.morbihan.fr
Autres Communes extérieures		Renseignement : conseil général	
Aller/Retour quotidien par SNCF Pour ½ pension et externes	Département MORBIHAN et FINISTERE	https://www.breizhgo.bzh/transport-scolaires/morbihan	
Aller/Retour Hebdomadaire par BUS	Communes du Morbihan	Réseau TIM (Conseil Général du Morbihan) Service Clients -BP 400 56009 VANNES Cedex 0 810 10 40 56 www.morbihan.fr	Site internet du Conseil général www.morbihan.fr
Aller/Retour Hebdomadaire par SNCF Pour Elèves Internes	Départements Bretons (22 – 29 – 35 – 56)	A la gare la plus proche du domicile	Document remis par le lycée courant de l'année scolaire
	autres départements	Conseil général du département	

CASIERS

Contact **Bureau Vie Scolaire** bvs@lapaix.org Standard : 02.97.37.20.68 (taper 1)
Mise à disposition gratuite d'un casier. Nous vous rappelons les dimensions (40 x 40 x 90 de profondeur). Il vous sera demandé un chèque de caution de 10 €. Chèque restitué à la remise des clés en fin d'année.

LOCAL CYCLES

Contact **Bureau Vie Scolaire** bvs@lapaix.org Standard : 02.97.37.20.68 (taper 1)
Pour les propriétaires de cyclomoteurs ou de vélos, le lycée met à disposition un local couvert. Le lycée **ne pourra être tenu en aucun cas pour responsable de dégradations ou de vol de cyclomoteurs**. Dans ces cas précis, les propriétaires devront faire jouer la garantie vol souscrite auprès de leur assureur.

HORAIRES/EMPLOI DU TEMPS/ABSENCES

Contact **Bureau Vie Scolaire** bvs@lapaix.org Standard : 02.97.37.20.68(taper 1)

Pour tous problèmes particuliers de vie scolaire : **contacter Mr MORVANT – Conseiller Principal d'Education à l'adresse mail suivante : eric.morvant@lapaix.org**

PRONOTE : afin d'informer les parents à tout moment et simplement, nous publions sur internet, Espace PARENTS de PRONOTE, différentes informations concernant les élèves. Un identifiant et un mot de passe seront communiqués par courrier à la rentrée. Vos coordonnées de messagerie peuvent être modifiées par vos soins sur cet espace. Pensez à réactualiser celle-ci si nécessaire pour une bonne réception des informations.
L'emploi du temps sera remis à la rentrée.
L'amplitude horaire des cours est de : 8 h 15 à 12 h 10 et de 13 h 35 à 17 h 30.

INTERNAT (installation)

Contact **Eric MORVANT** 06 17 19 41 54

L'internat sera accessible pour les élèves du lycée professionnel à partir de 18 h 30, le LUNDI 31 Août. (voir document joint).

ASSURANCES SCOLAIRES

Contact **Karine QUILLIEN** 02.97.37.20.68 ou secretariat@lapaix.org

L'Etablissement a souscrit une assurance de groupe Individuelle Accident couvrant l'ensemble de ses élèves et étudiants pour les activités scolaires et extra-scolaires, ceci sans sur-coût pour les familles. Cette assurance vous couvre 24/24 h et 7/7 durant l'année scolaire dans la limite des garanties dont vous devrez prendre connaissance en suivant le lien : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire>.

Par contre, il est du ressort de chaque famille ou étudiant de **fournir à l'Etablissement un justificatif d'assurance pour la Responsabilité Civile, généralement acquise avec le contrat d'habitation (à vérifier).**

AGENDA - FOURNITURES - LIVRES

Un agenda scolaire de l'établissement est fourni à chaque élève à la rentrée. Eviter cette dépense supplémentaire.

AUCUNE LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES : Les professeurs indiqueront leurs desiderata aux élèves à la rentrée.

La liste de livres sera établie à la rentrée en fonction des réformes du CAP et du BAC PRO. Une information vous sera transmise via le site internet du lycée.

EQUIPEMENTS VESTIMENTAIRES

Tous les élèves de BAC PRO Optique Lunetterie doivent avoir une blouse de coton blanc, marquée à leur nom, pour les travaux d'optique.

Pour les SECONDES BAC PRO COMMERCE/VENTE :

Tous les élèves doivent prévoir une « tenue professionnelle » 1 jour par semaine ; ce jour sera précisé par le Professeur Principal à la rentrée.

Cette « tenue professionnelle » n'est pas un uniforme, pas plus qu'elle ne doit entraîner de dépenses excessives pour les familles (pas de basquettes, ni de jeans dans cette tenue).

CERTIFICATS de SCOLARITE/ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

La Caf simplifie les démarches des familles

La Caf a mis en place un **dispositif de déclaration en ligne pour les familles qui ont un enfant en milieu scolaire ou étudiant âgé de 16 à 18 ans.**

Dorénavant les familles doivent déclarer la scolarité de leurs enfants de 16 à 18 ans sur le www.caf.fr, rubrique "mon compte" à partir de la mi juillet. **Plus simple, plus rapide...en quelques clics la déclaration est transmise à la Caf du Morbihan.** Pour les familles qui n'ont pas d'accès Internet, la Caf met à leur disposition des espaces numériques avec des ordinateurs pour accéder au site caf.fr et faire leur déclaration en ligne.

BOURSES ET DOSSIER SCOLAIRE

Contact **Karine QUILLIEN** 02.97.37.20.68 ou karine.quillien@lapaix.org

Les élèves qui entrent pour la première fois au Lycée Notre Dame de la Paix :

- **S'ils sont boursiers**, ils devront s'assurer que le **transfert de bourses** a été effectué par leur Etablissement d'origine.
- Ils devront demander à leur Etablissement actuel de faire suivre aussi leur dossier scolaire.
- Les élèves venant d'un **lycée agricole ou en reprise de scolarité** doivent retirer au Secrétaire de ND LA PAIX, un dossier de demande de bourses (avant le 10 Septembre).
-

Pour ceux qui n'ont jamais été titulaires d'une bourse : la demande sera à faire en AVRIL 2021.



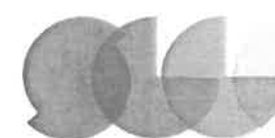
Planning de la Rentrée

Année scolaire 2020– 2021

Classes	Date de rentrée	Heure d'appel	Lieu d'appel	Accueil par le professeur principal
Classes de 1 CAP et 2nd BAC PRO				
2 nd e Bac Pro Gestion Administration transport logistique	MARDI 1 SEPT	13 h 30	Bâtiment RESTAURATION	fin de journée : 16 h 30
2 nd e Bac Pro Métiers de la Relation Client	MARDI 1 SEPT	13 h 30		
2 nd e Bac Pro Optique	MARDI 1 SEPT	13 h 30		
1 ^{ère} CAP OPERATEUR/TRICE LOGISTIQUE	MARDI 1 SEPT	13 h 30		

Classes de PREMIERES BAC PRO				
1 ^{ère} Bac Pro Gestion Administration	MARDI 1 SEPT	14 h	Bâtiment RESTAURATION	fin de journée : 16 h 30
1 ^{ère} Bac Pro Animation et Gestion de l'espace commercial	MARDI 1 SEPT	14 h		
1 ^{ère} Bac Pro Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	MARDI 1 SEPT	14 h		
1 ^{ère} Bac Pro Optique	MARDI 1 SEPT	14 h		

Classes de 2 CAP et TERMINALES BAC PRO				
Term Bac Pro Gestion Administration	MARDI 1 SEPT	14 h	Bâtiment RESTAURATION	fin de journée : 16 h 30
Term Bac Pro Commerce	MARDI 1 SEPT	14 h		
Term Bac Pro Vente	MARDI 1 SEPT	14 h		
Term Bac Pro Optique	MARDI 1 SEPT	14 h		
2 CAP OPERATEUR/TRICE LOGISTIQUE	MARDI 1 SEPT	14 h		



CIRCULAIRE DE RENTREE 2020

SOMMAIRE.....	Page 1
VIE QUOTIDIENNE.....	Pages 2 et 3
PLANNING DE LA RENTREE.....	Page 4

NE PAS ACHETER D'AGENDA SCOLAIRE
Voir en page 3 de la circulaire

Liste des documents ci-joints : **A RETOURNER AU PLUS TARD**

Documents	Couleur	Que faire ?	A qui remettre ?	Date de retour
Fiche de renseignements	saumon	A retourner si modification	Accueil	18 août
Tarification	Bleu ciel	Coupon à retourner	Accueil	18 août
Document A.P.E.L.	Blanche	A retourner	Accueil	18 août
Mandat Prélèvement SEPA Uniquement pour les élèves en modification de RIB et parents n'ayant pas encore envoyé LE DOCUMENT	Blanche	A retourner	Accueil	18 août
Document internat	Blanc	A retourner	Accueil	18 août
Fiche information élève + Fiche urgences médicales + Droit image	orange	A retourner	CPE	18 août
Attestation Responsabilité civile	/	A retourner	Accueil	18 août
Contrat de scolarisation	rose	A retourner	Accueil	18 août

AUCUNE LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES :

Les professeurs indiqueront leurs desiderata aux élèves à la rentrée

Pour tout changement d'adresse, de n° de téléphone, bien vouloir vous signaler à l'accueil de l'établissement pour compléter un imprimé

Tout arrêt de scolarité en cours d'année doit être notifié en par **ECRIT** et ce, après entretien préalable avec le Chef d'Etablissement ou son représentant.

- Le règlement intérieur de l'établissement est accessible pour tous sur pronote. Les informations générales et pratiques de l'établissement sont intégrées dans l'agenda guide et visibles également sur pronote.

RAPPEL : Le secrétariat sera fermé du **jeudi 9 juillet à 17 h au Mardi 18 août à 10 h**.

N.B. Si durant la fermeture du Lycée, vous décidez de ne pas rester inscrit dans notre Etablissement pour la prochaine rentrée, nous vous demandons de nous transmettre votre désistement par courrier ou par mail.





St Louis - La Paix

COLLÈGE & LYCÉE

TARIFICATION 2020-2021

Tarifs de scolarité / Contributions des familles

Les contributions des familles permettent de financer les dépenses de fonctionnement et surtout d'investissement non prises en charge par l'état : entretien des bâtiments, amélioration de la sécurité, achats de matériels...

Trois catégories de contribution sont proposées :

Catégories	Coût mensuel sur 10 mois
A	59.00 €
B	71.50 €
C	81.80 €

Le choix de la catégorie se fait en toute liberté par chaque famille, aucun justificatif fiscal ne sera demandé par l'établissement.

FACTURATION ET RÈGLEMENTS

Une facture annuelle vous sera transmise dans le courant du mois de septembre avec un échéancier de règlement établi en fonction de votre choix de paiement. En cours d'année et en fin d'année vous recevrez une ou plusieurs factures ajustant votre compte, par exemple pour la restauration et l'internat ou pour des frais individuels non prévus en début d'année (agenda, participation aux livres, photo...). En cas de prélèvements automatiques, ceux-ci seront automatiquement ajustés, après réception de la ou les factures complémentaires.

De même, pour les familles ayant donné procuration à l'établissement de percevoir la bourse nationale de leur enfant, une régularisation de la facture annuelle sera établie et un échéancier recalculé.

Aides financières

Afin de permettre la scolarisation de tous les élèves, des aides financières peuvent être accordées aux familles en justifiant de leurs revenus en référence à l'avis d'imposition de l'année en cours. Pour ce faire, les familles doivent déposer une demande écrite auprès du service comptabilité du lycée en début d'année scolaire avant le 1^{er} octobre. Pour les familles attributaires des bourses du 2^{ème} degré, le montant trimestriel des bourses est perçu par le lycée qui le déduit du solde dû.

Demi-pension

A l'inscription, la famille doit opter pour un régime de restauration Externe ou Demi-pensionnaire avec possibilité de changement de régime à chaque début de trimestre (sous réserve d'une demande écrite à faire fin Décembre et fin Mars). Toutefois, le service de restauration du Lycée Notre Dame de la Paix permet aux élèves de se restaurer pour un prix moyen de 5,50 € par repas sur la base d'une fréquentation de 2 à 5 jours hebdomadaires (selon document self de rentrée). Les élèves externes (prix du repas au self 5,90 €) ont la possibilité de s'y rendre en réservant leur repas entre 8 h et 10 h, le matin directement auprès du service de restauration.

Internat

Devant les charges engendrées par l'encadrement des élèves internes, l'inscription à l'internat se fait pour l'année scolaire entière. Le tarif de l'internat comprend le prix de l'hébergement et de la restauration soit un coût mensuel de 279 € réparti sur 10 mois (si option « prélèvement automatique »), déduction faite d'une somme égale à 50 % de la valeur de la carte de BUS pour les internes scolarisés au Lycée SAINT-LOUIS pour les familles fournissant leur(s) justificatif(s) de paiement (annuel ou trimestriel).

2. CAP OPERATEUR/TRICE LOGISTIQUE

Pour les 2^{ème} Année CAP Opérateur/trice Logistique, un forfait de 200 euros environ pour le passage du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) des chariots élévateurs est mis sur la facturation et prélevé sur 10 mois.

REGLES D'APPLICATION DES TARIFS

FRAIS SCOLAIRES ET DEPART

Tout départ volontaire du lycée est signifié à l'Etablissement par courrier avec preuve de dépôt, après un entretien obligatoire avec le Chef d'Etablissement.

Le TRIMESTRE commencé reste dû et les arrhes conservées. Les tarifs s'entendent pour une année complète, les périodes de stages en entreprises faisant partie de la scolarité.

RESTAURATION – CAFETERIA

L'inscription à la demi-pension est un engagement trimestriel, tout départ est signifié à l'Etablissement par courrier avant le trimestre suivant.

La fréquentation minimum est de 2 repas par semaine, ceci en fonction de l'emploi du temps du lycéen.

L'INCIDENCE DES ABSENCES

Absences justifiées de 5 jours consécutifs au minimum (sur certificat médical)

Déduction Journalière	Restauration	Internat	Scolarité
	Valeur du repas 5,50 euros	8,95 €	Sans incidence

Les régularisations apparaissent sur la facture du trimestre suivant.

CARTES SCOLAIRES

Une carte d'identité scolaire sera remise aux élèves, deuxième semaine de Septembre. Elle sert à l'accès à l'Etablissement, au self, à certaines salles spécialisées et aussi au local cycle.

L'élève doit l'avoir en permanence sur lui.

En cas de perte : La carte sera facturée 8 EUROS.

COUPON à retourner dûment complété à l'Accueil pour le 18 Août 2020.

CHOIX DE LA TARIFICATION 2020-2021

Après avoir pris connaissance des tarifs de scolarité ci-dessus et du mode de calcul par tranche de revenu, Madame – Monsieur _____

Ayant inscrit leur fils/fille _____ élève en classe de _____
☐ en catégorie A $\Rightarrow$ 10 échéances de 59.00 €
☐ en catégorie B $\Rightarrow$ 10 échéances de 71.50 €
☐ en catégorie C $\Rightarrow$ 10 échéances de 81.80 €

Merci de cocher selon vos revenus

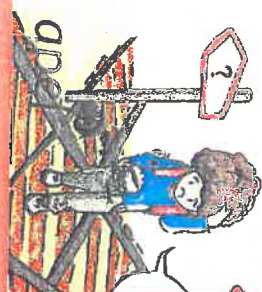
En qualité de :

☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne
☐ Choisisent ou confirment ☐ Prélèvement automatique
Joindre le MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA si non remis au lycée
☐ Uniquement pour les nouveaux élèves ou modification de RIB
☐ Chèque

Fait à _____ le _____
Signature :

Parents du Lycée Notre Dame de la Paix

BULLETIN D'ADHESION A L'APEL 2020-2021



En adhérant à l'Apel vous pouvez profiter gratuitement du service d'informations et conseils aux familles de l'Apel du Morbihan. Animé par Mme Florence Moren, animatrice-documentaliste, ce service accompagne élèves et parents dans les choix d'orientation, dans le cadre d'un entretien individuel d'une durée d'1h00 à 1h30 (en fonction du niveau).

Proposition de pistes concrètes pour un parcours d'orientation serein et documenté. Accompagnement dans la recherche et le décryptage de l'information sur l'orientation. Il n'y a pas une voie unique pour chacun mais de nombreuses possibilités. Le parent passe un test de connaissance de soi afin de lui permettre de faire plus facilement des choix et des projets.

Adresse : 3 Allée des Fougerères - Le Vincin - 56510 ARRADON ☎ : 02 97 46 02 40 (sur rendez-vous uniquement)

M/Mme/Mlle (Nom & prénom) :

Adresse complète :

Adresse mail :

Téléphone(s) :

Nom et prénom de l'ainé(e) scolarisé (e) dans l'établissement :

En classe de :

Cotisation volontaire à l'Apel (annuelle et familiale) Elle vous donne accès gratuitement à un RDV d'accompagnement à l'orientation personnalisée.	☐ 25 € (Soit 16,00 € pour le mouvement Apel comprenant l'abonnement au magazine Famille & Education et 9 € pour l'Apel du lycée)
	☐ 9 € (Uniquement en soutien à l'Apel du lycée, si vous cotisez déjà ailleurs)
	☐ ... € Don pour l'Apel du lycée (montant libre)

➤ Si vous cochez une des cases, la somme sera facturée en même temps que le 1^{er} trimestre de scolarité. (NE JOIGNEZ PAS DE CHEQUE)
 ➤ Si aucune case n'est cochée, nous considérons que vous ne souhaitez pas adhérer à l'Apel et vous ne recevrez pas le magazine Famille & Education.

A.

le.

Signature :



DEVENIR ADHERENT A L'APEL, SIGNIFIE QUE VOUS SOUTENEZ NOS ACTIONS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT, LE MOUVEMENT DES APEL, ET NOTRE PLACE DE PARENTS.

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER D'AVANTAGE, VOUS POUVEZ REJOINDRE NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !



Chers parents d'élèves du Lycée Notre Dame de la Paix,

Vous avez inscrit votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement : le lycée Notre Dame de la Paix.

L'association des parents d'élèves de l'établissement, l'Apel, est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'Apel, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement :

- représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion, et des projets qui n'ont pas pu être menés cette année particulière...

L'Apel, c'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec plus de 950 000 adhérents. Porteuse de convictions éducatives fortes (cf Projet du mouvement, téléchargeable sur le site www.apel.fr), l'Apel participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'Apel, c'est enfin quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- **Famille & Education**, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.

- **www.apel.fr**, le site internet de l'Apel qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants.

- **Apel Service**, un service téléphonique (01 46 90 09 60), où des spécialistes (conseillers scolaires, éducateurs spécialisés, psychologues, ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les difficultés éducatives rencontrées.

- **Le Service d'information et de Conseil aux Familles** présent dans la plupart des Apel académiques et départementales, qui initie et soutient la mise en place d'actions dans les domaines de l'orientation et le rapprochement entre école et monde professionnel. Le service accompagne les familles ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers. Voici les coordonnées du Service d'information et de Conseil aux Familles du Morbihan :

Mme Florence MOREN ☎ : 02 97 46 02 40 ou apel56@orange.fr
 3 Allée des Fougerères - Le Vincin - 56510 ARRADON (sur RDV uniquement).

Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'Apel que grâce au soutien de tous les parents.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer à l'Apel. Si vous êtes intéressés, Merci de compléter le bulletin d'adhésion et de le faire parvenir au secrétariat du lycée. La cotisation d'un montant de 25€, sera portée sur la facture de scolarité de votre enfant.

L'Apel vous informe que vos coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de votre adhésion et de votre abonnement à la revue Famille et Education. L'Apel nationale, ainsi que vos Apel d'établissement, départementale et académique et la société d'édition de Famille et Education sont destinataires de ces informations et des références de l'établissement scolaire dans lequel votre enfant est inscrit. Pour en savoir plus sur les modalités de traitement de vos données dans le cadre des différents services fournis par l'Apel, vous pouvez consulter la politique de protection des données de l'Apel nationale à tout moment sur le site internet www.apel.fr ou vous rapprocher de votre Apel d'établissement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité en adressant un courrier à l'Apel nationale- 277, rue Saint Jacques -75240 Paris cedex 05, ou à l'Apel d'établissement, 30-32 rue Emile Corré, 56100 Lorient.

MANDAT de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat (ne pas remplir – réservé à l'administration).

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OGEC DU LEVANT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'OGEC DU LEVANT sis à LORIENT.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Nom/Prénom du responsable

Votre adresse

NOMS ET PRENOMS DES ELEVES

Lycée ST Louis
Lycée ND de la Paix
Collège Saint Louis

Code famille
(Réservé à l'administration)

Premier enfant	_____	☐	☐	☐	_____
Second enfant	_____	☐	☐	☐	_____
Troisième enfant	_____	☐	☐	☐	_____

Coordonnées de votre compte : (joindre un RIB)

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN

Code international d'identification de votre banque – BIC

Créancier

Nom OGEC DU LEVANT

Identifiant ICS FR05ZZZ411685

Numéro et nom de la rue 5, rue Pérault – BP 215

Code postal - Ville 56102 LORIENT CEDEX

France

Type de paiement

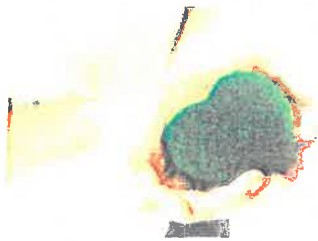
Paiement récurrent ☒

Paiement ponctuel ☐

Signé à (Lieu) : **Le**/...../.....

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Signature (s)



IMAGINONS ENSEMBLE DES DEMAINS PLUS DURABLES



Partagez votre engagement

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2020-2021, grâce à l'assurance scolaire souscrite par votre établissement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures, racket...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !

Dès juin 2020, rendez-vous sur votre Espace parents accessible depuis notre site www.saint-christophe-assurances.fr, pour y retrouver toutes les informations utiles.



Les + de l'assurance scolaire Mutuelle Saint-Christophe :

Des garanties essentielles en cas d'accident ou de blessure de votre enfant en complément des remboursements de la Sécurité sociale et/ou de votre mutuelle santé :

- la prise en charge des frais d'optiques et dentaires,
- le remboursement des soins et frais médicaux...

Une protection 24h/24, 365 jours par an, dans le monde entier en tous lieux et toutes circonstances ⁽¹⁾ :

- pendant les activités scolaires,
- durant les activités facultatives, extra-scolaires ⁽¹⁾ ou péri-scolaires dans ou en dehors de l'école,
- à la maison

Votre enfant est aussi protégé ⁽²⁾ :

- en cas d'agression, de racket à l'école ou sur son trajet,
- lors de la détérioration ou le vol de son instrument de musique durant les cours,
- en cas d'atteinte à son e-réputation (diffamation, injures sur Internet, etc.)



Mon enfant a eu un accident, que faire ?

- Si l'accident arrive à l'école, votre établissement scolaire se charge de toutes les démarches et effectue la déclaration d'accident pour votre compte.
- En dehors des périodes scolaires, vous devez effectuer directement votre déclaration d'accident dans l'Espace parents ou par courrier. Vous disposez d'un délai de 5 jours suivant l'accident pour faire votre déclaration.

L'Espace parents Mutuelle

Saint-Christophe,
votre espace privilégié
pour effectuer
vos démarches en ligne.

il est accessible 7j/7 24h/24
depuis votre ordinateur, mobile
ou tablette !

L'Espace parents vous permet de :

1

Prendre connaissance des garanties
protégeant votre enfant,

2

Obtenir des réponses
à toutes vos questions
sur l'assurance scolaire
grâce à notre foire aux questions,

3

Télécharger et imprimer
une attestation d'assurance.

[www.saint-christophe-assurances.fr/
informations-pratiques/espace-parents](http://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents)

DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE ADAPTÉES À VOTRE FAMILLE

Demandez un conseil personnalisé en appelant le 01 56 24 76 00 ou réalisez un devis sur : www.saint-christophe-assurances.fr



AUTO



SANTÉ



HABITATION



GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

⁽¹⁾ A l'exclusion d'activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement.
⁽²⁾ Disponible en formule Confort.

Mutuelle Saint-Christophe assurances - 277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris Cedex 05 / Tél : 01 56 24 76 00
Société d'assurances mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances - SIREN 775 662 497 -
Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI.



RENTREE DES INTERNES 2020 – 2021
Document à retourner pour le 18 AOUT 2020

NOM:

PRENOM :

CLASSE :

Mon enfant arrivera Le Lundi 31 Août à partir de 18 h 30
au Lycée Notre Dame de la Paix – 6 rue des Ormes – 56270 Ploemeur

☐ S'installe et dort à l'internat ☐ s'installe et ne dort pas à l'internat

(Attention : la restauration n'est pas assurée ce jour)

Les internats du Lycée ND LA PAIX Molène(filles+BTS) et Belle Ile (Garçons) seront accessibles tout au long de la journée du Mardi 1 Sept, sur demande d'ouverture des portes au BVS (bvs@lapaix.org).

Merci de cocher les cases suivantes :

Mon enfant arrivera le Mardi 1 Septembre

☐ Avant le déjeuner ☐ Après le déjeuner

Se renseigner auprès de la vie scolaire, bureau du CPE au 02 97 37 20 68 (taper 1)

Signature(s) du ou des responsables



COLLÈGE & LYCÉES

St Louis - La Paix**BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE**
Document à adresser à l'établissement pour le
18 août 2020.**ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 FICHE D'INFORMATIONS ELEVE.**

A rendre OBLIGATOIREMENT, INDISPENSABLE dans le dossier de l'élève.

NOM de l'élève : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de Naissance : _____

Classes 2020/2021 (*) : _____

1 CAP Opérateur/trice Logistique ☐ 2 CAP Opérateur/trice Logistique ☐Sde B.P. [METIERS DE LA RELATION CLIENT] ☐B.P. [GEST-ADM/IT-L.] ☐B.P. [OPTIQUE] ☐B.P. [ANIMATION] ☐ TERM ☐B.P. [PROSPECTION] ☐B.P. [OPTIQUE] ☐B.P. [GEST-ADM] ☐

*cochez la case correspondante)

Régime : ☐ Interne ☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe

1. AUTORISATION ANNUELLE DE SORTIE EN CAS DE SUPPRESSION DE COURS (ABSENCE DE PROFESSEURS)

En l'absence d'un professeur :

1 - En cas d'absence prévisible d'un enseignant, les changements de planning prévus, sont portés à la connaissance des parents sur l'espace Parents de PRONOTE.

2 - En cas d'absence imprévisible d'un enseignant, Le nom du professeur concerné est porté dès que possible sur l'espace Parents de PRONOTE. Les élèves peuvent sortir en fonction de l'autorisation annuelle ci-dessous.

3 - A la demande d'un enseignant absent, un travail peut être exigé en permanence ou au centre de documentation.

4 - En l'absence d'autorisation annuelle signée, l'élève doit rester sous la responsabilité de l'établissement durant ses horaires habituels.

Autorisation de sortie.

Madame, Monsieur _____ responsable(s) légal (aux) de l'élève cité ci-dessus,

Autorise (en) une sortie en l'absence d'un professeur ou absence de cours dans l'emploi du temps ☐N'autorise (en) pas une sortie en l'absence d'un professeur ou absence de cours dans l'emploi du temps hors début/fin de journée ☐

Présence obligatoire au foyer (pointage de contrôle auprès des surveillants).

Date : _____ Signatures des responsables légaux _____
(précédées de la mention « lu et approuvé ») (précédée de la mention « lu et approuvé »)**2. INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT L'ELEVE**

N° de téléphone portable des élèves. Nécessaire afin d'établir le lien avec les entrepôts dans le cadre des stages.

Adresse e-mail de l'élève

N° d'immatriculation du véhicule si l'élève souhaite le stationner au sein du lycée.

Rue :

Adresse du logement de l'élève si celui-ci est différent de la famille.

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____

FICHE D'URGENCE MEDICALE 2020/2021**I - PARTIE A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES ELEVES MINEURS**

Je soussigné(e) Mme, M. _____

Demeurant _____

Code postal : _____ Ville _____

*Rayez la (les) mention(s) inutile(s)

N° de téléphone personnel N° de téléphone professionnel Autres numéros en cas d'urgence

Agissant en qualité de père, mère, responsable légal* de l'élève :

Autorise en cas d'extrême urgence, le Chef d'établissement ou ses représentants mandatés du Lycée Notre Dame de la Paix à prendre, le cas échéant, toutes mesures pour une hospitalisation afin d'y recevoir les soins que nécessite son état.

En particulier, j'autorise expressément toute intervention chirurgicale qui s'avérerait nécessaire après avis des autorités médicales.

Mon enfant étant scolarisé en tant qu'interne, dans le cadre d'une impossibilité de déplacement, j'autorise le Chef d'établissement ou ses représentants à le récupérer auprès des services hospitaliers.

Cependant, dans la mesure du possible, je solliciterais que mon enfant soit admis à l'hôpital ou à la clinique suivante :

II - PARTIE A REMPLIR POUR TOUTS LES ELEVES.

N° de S.S de l'élève s'il a plus de 16 ans. Important pour les déclarations d'accident du travail à la CPAM (cf. carte VITALE)

Si l'élève a moins de 16 ans, le lycée peut effectuer une démarche auprès de la CPAM afin de récupérer ce numéro, indiquant en cas de déclaration d'accident.

Médecin traitant de la famille Nom : _____ Adresse : _____ Téléphone : _____

Vaccination DT Polio (rappel tous les 5 ans avant 18 ans 10 ans après)

Photocopie du carnet de santé à joindre

Allergie éventuelle aux médicaments

Problèmes médicaux particuliers à signaler (joindre éventuellement un certificat médical)

Précisez si un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) a été mis en place l'année précédente

Fait à : _____ le _____ / _____ / 2020

Signature(s)

Concernant mon fils/ma fille (nom prénom) :

En classe de

Durant l'année scolaire 2020 – 2021

1) DROIT A L'IMAGE

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

La publication de son image sur les supports de communication du groupe scolaire ST LOUIS-LAPAIX (site internet, plaquettes de présentation, presse, supports de communication de l'enseignement catholique et dans la presse).

2) DEPLACEMENT EN VEHICULE

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

Un enseignant ou un personnel de l'établissement Notre Dame de la Paix Ploemeur à véhiculer à des fins pédagogiques, recherche de stage ou participation à l'association sportive.

Fait le

SIGNATURE :

CONTRAT DE SCOLARISATION
Lycée Notre Dame de La Paix – Ploemeur
Etablissement Catholique d'Enseignement associé à l'Etat par Contrat d'Association

Entre :

L'Etablissement : Lycée Notre Dame De La Paix– Ploemeur et les parents (nommés en fin de document)

Il a été convenu ce qui suit

Article 1^{er} – Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'élève sera scolarisé au sein de l'établissement catholique **Lycée Notre Dame de La Paix**, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 – Obligations de l'établissement :

L'établissement **Lycée Notre Dame de La Paix** s'engage à scolariser l'élève pour l'année scolaire 2020-2021 et pour les années suivantes sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement (cf article 6-2 ci-dessous).

Article 3 – Obligations des parents :

Inscription au sein de l'établissement **Lycée Notre Dame de La Paix** pour l'année scolaire 2020-2021.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet d'établissement, du règlement intérieur et des tarifs financiers du lycée Saint-Louis, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût lié à la scolarisation au sein de l'établissement **Lycée Notre Dame de La Paix**
Le(s) parent(s) s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier indiqué dans la circulaire de rentrée.

Article 4 – Coût lié à la scolarisation

Le coût lié à la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- la contribution des familles
- la restauration et l'internat le cas échéant
- l'adhésion à l'Association des Parents d'Elèves (APEL) si souhaité et à l'association sportive si l'élève y participe.
- les frais divers individuels : photocopies, agenda et le cas échéant : intervenants extérieurs, journées d'intégration, sorties pédagogiques, photos (facultatif), mallette optique pour le bac pro optique lunetterie...

Article 5 – Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 6 – Durée et résiliation du contrat :

La présente convention est d'une durée équivalente au cycle scolaire.

6-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

Le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, restent dus dans tous les cas.

En cours d'année, les causes réelles et sérieuses d'un départ du lycée souhaité par les parents doivent expressément faire l'objet d'un entretien avec le chef d'établissement.

6-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents informe (ent) l'établissement de la non-réinscription durant le troisième trimestre et au plus tard le 15 juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 15 juin) pour informer l'élève et les parents de la non-réinscription l'année suivante, pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève...).

Article 7 – Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies à l'occasion de l'entrée dans l'établissement sont obligatoires pour l'inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données administratives sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement. Sauf opposition du(des) parent(s), une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours.

(1) Le projet d'établissement et le règlement intérieur sont consultables sur le site internet du lycée <https://saintlouis-lapaix.com>
Les tarifs sont transmis dans le dossier d'inscription et rappelés sur la circulaire de rentrée.

Document à retourner pour le 18 août, à l'accueil de l'établissement après avoir renseigné la partie ci-dessous :

Nom et Prénom de l'élève :

Classe : _____

Nom et prénom du responsable légal :

Date et signature des parents précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

